## ESSAI DE RECONSTITUTION D'UNE HISTOIRE DE STÈLE

Dans un courrier du 3 juin 1981, à propos de la localisation, au cimetière, de la tombe de Marie de Nègre d'Ables, René Descadeillas explique ce qui suit :

l'usage inhumé dans l'église, était située vis à vis du clocher, à l'endroit exact où en voit aujourd'hui la tombe d'un certain Rivière. La grande croix en bois qui marquait le milieu du cimetière était située à peu de distance de l'extrèmité de cette tombe. Elle a été enlevée en 1895.

L'abbé Saunière a donc fait de la place dans le cimetière, ce qui n'est pas du goût de la municipalité qui porte plainte contre ces bouleversements (1). C'est probablement à cette même époque que la grande croix est enlevée, comme l'indique René Descadeillas. À l'abandon depuis des décennies, la sépulture de la marquise, située perpendiculairement au mur nord du clocher avec sa stèle adossée au mur, ne trouve plus aucune famille dans le village pour l'entretenir ou la fleurir. Les restes de la défunte sont alors transférés dans l'ossuaire que l'abbé vient de faire construire dans le cimetière. Qu'advient-il de la stèle ? Est-elle restée adossée au mur du clocher ou a t-elle été déplacée dans un coin du cimetière ? Quoi qu'il en soit, un an plus tard, le 22 avril 1896, Barthélémy Rivière (2) est inhumé en partie à l'endroit où se trouvait l'ancienne sépulture, cette nouvelle tombe n'étant plus adossée au clocher mais parallèle à celui-ci.



Noël Corbu devant la tombe Rivière en 1962

Le 25 juin 1905, des membres de la société d'études scientifiques de l'Aude se rendent en excursion à Rennes-le-Château. Au cours de la visite au cimetière, la stèle est remarquée et son épitaphe recopiée. Au début de 1906, l'un des participants à cette visite revient la chercher au village. Que s'est-il passé ?

À la page 70 de sa thèse sur les Derniers Seigneurs de Rennes (Éd. Privat 1964), René Descadeillas écrit à ce propos : « On pouvait voir encore au cimetière de Rennes, il y a une soixantaine d'années, la dalle portant l'épitaphe de Marie d'Ablès. La rusticité de l'écriture, les fautes grossières qui dénaturaient l'inscription avaient surpris les curieux ; cependant, nul ne se souviendrait aujourd'hui de cet humble monument si, en 1905, les membres de la Société d'études Scientifiques de l'Aude, au hasard d'une excursion, n'en avaient relevé les caractères distinctifs ». Et le conservateur d'ajouter dans un renvoi en bas de la même page : « La dalle a disparu en 1906 ».

<sup>(1)</sup> https://www.rennes-le-chateau-doc.fr/Villes%20Villages/ville%20rennes%20le%20chateau/images1/Plainte 12 mars 1895.pdf

<sup>(2)</sup> https://www.rennes-le-chateau-doc.fr/lespersonnages/Barthelemy%20Riviere/Barthelemy Riviere.pdf

Lors de la visite de juin 1905, les excursionnistes ont remarqué sur place, avec regrets, que la dalle du chevalier servait de marche d'escalier et était exposée dehors à toutes les intempéries. Puis ils ont vu, dans un autre petit jardin, « un socle en pierre supportant une Vierge ; ce socle très ancien et d'un beau travail, a été retouché sous prétexte de donner à celui-ci plus de relief, et tout au contraire l'ouvrier a fait perdre à la sculpture toute note d'art et enlevé le précieux de cette pierre antique ». En résumé, les visiteurs ont constaté que deux des trois vestiges anciens découverts sur place, et de grande valeur historique et archéologique, avaient été, pour l'un, endommagé, et pour l'autre, conservé dans des conditions inacceptables et consternantes. C'est à partir de ce constat déplorable qu'un des membres de l'excursion projette de préserver la stèle, probablement encore indemne, en la récupérant.

Une ou deux rencontres informelles lui sont nécessaires pour expliquer sa démarche à M. le maire, Victor Rivière. Le sociétaire lui propose de venir la chercher sans que ni lui ni la municipalité n'ait à s'en occuper. Le maire est d'accord, d'autant plus que cette stèle est dans le cimetière depuis des années et que les vieilles pierres ne suscitent aucun intérêt particulier, ni pour lui ni pour aucun des villageois. La façon dont ont été traités la dalle du chevalier et l'ancien pilier carolingien corrobore parfaitement cet état d'esprit. Fort de cet accord verbal, l'archéologue de la société savante laisse passer la mauvaise saison, qu'il met à profit pour organiser sa prochaine visite au printemps 1906. Se rendant sur place en véhicule avec deux ou trois costauds pour soulever et y charger la lourde pierre, l'équipe repart ensuite vers Carcassonne.

Le 20 août 1906, le compte rendu de l'excursion est publié dans le tome XVII du bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude sous la signature d'un des excursionnistes, Jean Pierre Élie Tisseyre. Le relevé de la stèle y est présent et on peut se demander si ce n'est pas la personne désormais détentrice de la pierre qui l'a fourni.

En août 1908, Antoine Fages rédige un nouveau rapport de l'excursion qu'il a faite à Rennes-le-Château. Certains se sont étonnés qu'il n'y évoque pas la stèle. Il est d'abord à remarquer que lors de cette excursion, les visiteurs ne se sont pas rendus au cimetière. Antoine Fages étant également de la course de 1905, comme il l'indique dans son compte rendu « Ceux qui ont assisté à une excursion que fit notre Société en 1904 (3) se souviennent encore sans doute du chemin que nous suivîmes en partant de Couiza », il savait dès lors ne plus y trouver le seul vestige archéologique remarquable : la stèle de la marquise enlevée en 1906 par un collègue de ses relations.

Depuis la publication du rapport d'excursion de 1905, destinée essentiellement aux membres de la Sésa et aux sociétés savantes avec qui elle est en relation, cette stèle serait tombée dans l'oubli le plus complet si l'affaire du trésor de Rennes-le-Château n'avait pas été déclenchée. Pendant toute la première période, que l'on peut appeler « Corbu », allant du milieu des années cinquante jusqu'à 1965 environ, l'épitaphe est inexistante tant dans les scénarios des chercheurs de trésors que dans les articles de la presse régionale. C'est à partir des premiers apocryphes, qui vont circuler sous le manteau sur la colline, qu'on va commencer à en parler. Dans L'Or de Rennes, paru en novembre 1967 (Éd. Julliard), Gérard de Sède, reliant désormais l'épitaphe à des reproductions de deux manuscrits douteux, en fera la pièce la plus essentielle et incontournable de cette énigme.

En juin 1978, dans L'Énigme de Rennes, Philippe de Chérisey parle de la stèle : « Le 7 août 1977, réception d'une lettre émanant d'un correspondant, Monsieur Marty de Carcassonne, détenteur depuis 1956 de la pierre tombale dite de la Marquise de Blanchefort de Rennes, qui se pose des questions, ayant lui aussi reçu le « Cercle d'Ulysse » ». Rappelons que l'apocryphe Le Cercle d'Ulysse est de la plume du marquis qu'il fait ici mine de découvrir ...

Quoiqu'il en soit, dans *L'énigme de Rennes* sont mentionnés plusieurs courriers de ce M. Marty sans qu'aucun d'eux ne soit publié en *fac-similé*, même en partie, Philippe de Chérisey se contentant d'en retranscrire quelques extraits (4). Parmi ces citations de M. Marty, celle dans un courrier du 14 août 1977 dans laquelle il demande au marquis *« Que pensez-vous de Francis Blanche? »*. Le comédien belge s'interroge : *« Cette deuxième lettre de Monsieur Marty se termine par ce post-scriptum : (2)*. Il semble donc que les interventions, sans réelle consistance, de ce M. Marty n'aient d'autre but pour le marquis que de lui permettre de disserter à profusion sur la belle histoire en égratignant au passage Gérard de Sède dont *Signé Rose+Croix* vient de paraître. C'est ainsi que pour donner une apparence de réalité au personnage, Philippe de Chérisey publie une lettre qu'il aurait prétendument adressée à M. Marty en date du 6 juin 1978 :

« Cher Monsieur. La clarté du récit qu'il me fallait faire a nécessité que je tronçonne votre lettre en trois interventions. En publiant d'un seul tenant ce que vous écrivez, j'exposais au lecteur (et à ma plume) un exercice acrobatique de retours en arrière. En inventant trois messages au lieu d'un, j'affirme avoir scrupuleusement respecté ce que vous écriviez, n'avoir jamais exprimé ce que vous n'écriviez pas. Sinon une ligne de Post-Scriptum qui assure une liaison au récit. Dans le cas où cette ligne vous déplairait, elle sautera. Au demeurant, croyez bien, cher Monsieur, que je me sais votre débiteur, et que je n'aurais ni raison ni désir de vous mécontenter. Que si vous m'êtes précieux, je n'ai pour ma part aucune envie de me servir de vous. Et puis vous savez bien que j'appartiens à la catégorie des profités plus qu'à celle des profiteurs. Recevez ici les meilleurs sentiments de votre Philippe de Chérisey ».

Une fois de plus, le texte de cette lettre, sans réelle teneur, laisse supposer qu'elle n'est produite que pour matérialiser une relation, sûrement inventée. Il aurait été plus crédible de publier une lettre de ce M. Marty comportant une écriture et une adresse vérifiables! Dès lors, il convient d'émettre toutes les réserves sur les propos de Philippe de Chérisey quand il affirme que « Monsieur Marty de Carcassonne est détenteur depuis 1956 de la pierre tombale dite de la Marquise de Blanchefort de Rennes ».

## Conclusion

De nos jours, selon toutes vraisemblances, les descendants du membre de la Sésa qui a conservé la stèle doivent toujours être en sa possession mais étant donné les proportions prises par l'affaire, et souvent le mauvais esprit qui s'en dégage, ne souhaitent probablement pas être mis au devant de la scène. Et l'ignorance, mauvaise conseillère, fait parfois dire des stupidités. En effet, le geste d'historien protecteur du patrimoine dont fit preuve, en toute légalité en 1906, cet excursionniste épris de vieilles pierres, est aujourd'hui considéré par certains comme un « vol », et ceux qui pourraient avoir quelque information sur la localisation de la pierre sont qualifiés de « receleurs ». Comment, en lisant cela, les détenteurs de la stèle pourraient-ils prendre le risque de se rapprocher de la recherche castelrennaise ou de la municipalité pour la restituer afin qu'elle trouve une place de choix dans le musée ?

Patrick Mensior

(4) En procédant ainsi, Philippe de Chérisey coupe court à toute vérification!